



[Index A-Z](#)

#### Actualité

Toute l'info

Bulletin (Newsletter)



#### Réunions

L'actualité de la semaine

Sessions

Conférences et colloques

Toutes les réunions

#### Documents

Textes adoptés

Documents de travail

Rapports en préparation

Comptes rendus

Aide à la recherche

#### Fonctionnement

L'APCE en bref (PDF)

- Origine

- Structure

- Procédures

- Commissions

Règlement

Secrétaire Général

Organigramme

#### Membres

Liste de A à Z

Par groupe politique

Par délégation nationale

Par commission

Autres organes

Membres depuis 1949

#### Groupes politiques (www)

PPE/DC

SOC

ADLE

GDE

GUE

#### Liens

Conseil de l'Europe

Parlements nationaux

Partenaires internationaux

#### Téléchargement

Logo de l'APCE

Photos

[\[Documents/Docheader.htm\]](#)

## Organismes génétiquement modifiés (OGM)

**Doc. 10380**

21 décembre 2004

### Rapport

Commission de l'environnement, de l'agriculture et des questions territoriales

Rapporteur : M. Wolfgang Wodarg, Allemagne, Groupe Socialiste

### Résumé

La production d'organismes génétiquement modifiés (OGM) dans les secteurs agricole et agroalimentaire et les polémiques à leur sujet se sont développées ces dix dernières années : divergences de vues entre pays producteurs favorables (principalement les Etats-Unis) et hostiles (surtout des pays européens), entre pays développés et pays en développement, entre agriculteurs, scientifiques et consommateurs, etc. Certains prônent la libre circulation, d'autres, le principe de précaution ; les uns l'absence de risque sanitaire, les autres, la méconnaissance des risques écologiques.

Il est vrai que des questions restent posées quant au développement des cultures d'OGM, à la recherche scientifique dans ce domaine, à la coexistence avec les cultures traditionnelles, au libre choix des consommateurs, à la libre concurrence, au commerce international, aux brevets, aux besoins des pays en développement, à une bonne information (notamment par un étiquetage obligatoire), à la filière de l'alimentation du bétail, au principe de précaution et au concept de durabilité.

Ce rapport fait le point sur la question et recommande notamment de respecter la liberté de choix des consommateurs et des producteurs, la préservation du développement durable en agriculture, le principe de précaution, l'objectivité du débat scientifique et la participation du public. Il préconise une réglementation plus stricte en matière d'étiquetage, de responsabilité, de bonnes pratiques agricoles et de zones sans OGM et recommande aux parlements de veiller à la mise en œuvre de ces propositions.

### I. **Projet de résolution [[Lien vers texte adopté](#)]**

1. Face à l'augmentation de la production et de l'utilisation des organismes génétiquement modifiés (OGM) à l'échelle mondiale, l'Assemblée parlementaire reconnaît la nécessité de définir des règles politiques claires qui tiennent compte du principe de précaution en vue de garantir la coexistence des modes de culture nouveaux et traditionnels

dans les Etats membres. Cette réglementation doit avoir pour objectif la protection durable du cadre de vie écologique et économique de l'homme, ainsi que la biodiversité de ses habitats.

2. L'Assemblée note que la recherche en matière de biotechnologies et son application en agriculture ont grandement contribué à l'acquisition de nouvelles connaissances dans le monde végétal et animal. Des améliorations décisives ont été apportées aux méthodes de sélection génétique. Il convient toutefois de faire une distinction entre les méthodes biotechnologiques en général et la méthode particulière de transfert de gènes qui permet aux chercheurs de créer des OGM.

3. Elle note également que la fabrication et l'utilisation d'OGM sont extrêmement controversées en Europe et que l'on ne dispose toujours pas d'informations fiables concernant les effets que peuvent avoir les OGM, à moyen et à long terme, sur l'environnement.

4. Les applications du génie génétique ont donné lieu à des investissements considérables. En plus du grand nombre de variétés végétales approuvées dans le monde, des poissons transgéniques et des microorganismes génétiquement modifiés sont sur le point d'entrer sur le marché.

5. D'après les producteurs d'OGM, les avantages espérés vont de l'amélioration des caractéristiques agronomiques et de l'abaissement des coûts de production s'accompagnant d'une augmentation des bénéfices, jusqu'à l'obtention de denrées alimentaires de meilleure qualité. En outre, des recherches sont menées dans le domaine du traitement biologique des substances polluantes. Toutes ces nouvelles technologies devraient permettre de mieux répondre aux besoins des pays en voie de développement.

6. L'Assemblée estime que, bien que la biotechnologie agricole offre un large éventail d'avantages potentiels, de nombreux risques – comme celui de transfert horizontal de gènes – n'ont pas été suffisamment évalués. Si les risques sanitaires liés aux OGM actuels peuvent être considérés comme négligeables, sous réserve que les contrôles de sécurité soient efficaces, les futurs produits à caractères qualitatifs modifiés entraîneront des risques nouveaux et différents, qu'il faudra évaluer au cas par cas.

7. Les effets à long terme sur la biodiversité sont d'autant plus difficiles à évaluer qu'il n'existe pas de définition communément admise du « dommage écologique ». L'Assemblée souligne qu'il n'y a actuellement aucune norme reconnue pour le contrôle de l'obligation de surveillance des produits en culture. La surveillance à long terme est obligatoire afin de permettre l'évaluation des effets écologiques des OGM.

8. Jusqu'à présent, trop peu d'attention a été prêtée à la production d'animaux transgéniques et de microorganismes génétiquement modifiés. Des expériences sont conduites depuis plusieurs dizaines d'années en vue d'obtenir des animaux domestiques transgéniques. Les objectifs sont à peu près les mêmes que ceux de la sélection génétique conventionnelle : accroître le rendement, surtout en



51. *Les cultures génétiquement modifiées ne répondent ni à un besoin ni à une attente ; elles ont échoué à tenir leurs promesses et, en revanche, posent des problèmes de plus en plus graves dans les exploitations. Le niveau et l'ampleur de la contamination transgénique, même dans un pays comme le Mexique où un moratoire officiel est en vigueur depuis 1998, font apparaître avec évidence qu'il n'y a pas réellement de coexistence possible entre l'agriculture sans OGM et l'agriculture avec OGM. Les cultures génétiquement modifiées doivent être bannies parce que la sécurité de leur utilisation n'est nullement assurée. Elles ont été validées sans les nécessaires vérifications et garanties de sécurité, par le biais d'un système réglementaire profondément inadapté car fondé sur un principe d'« équivalence en substance » destiné à accélérer les procédures d'autorisation plutôt qu'à garantir la sécurité des produits. En l'absence de résultats d'études sur la sécurité des produits alimentaires génétiquement modifiés, les éléments disponibles donnent lieu à des inquiétudes – restées sans réponse – concernant la sécurité du processus transgénique lui-même.*

*A l'échelle mondiale, 25 % des cultures génétiquement modifiées contiennent des gènes qui induisent la production de substances aux vertus antiparasitaires. Or on constate aujourd'hui que ces substances sont de puissants immunogènes et allergènes. Parallèlement, des gènes induisant la synthèse de vaccins et de produits pharmaceutiques dangereux sont introduits dans le génome de plantes alimentaires en essais de plein champ. Sous prétexte d'empêcher la dissémination de génomes modifiés, on a doté ces plantes de « gènes suicide » pour créer des variétés mâle-stériles. En réalité, le pollen de ces plantes véhicule à la fois des gènes de tolérance aux herbicides et des gènes suicide mâle-stériles, à l'impact potentiellement dévastateur sur la biodiversité agricole et naturelle. Environ 75 % des cultures génétiquement modifiées sont tolérantes à l'un ou l'autre de deux herbicides à spectre large, le glufosinate d'ammonium et le glyphosate. Ces produits sont des poisons métaboliques à action systémique dont on a récemment confirmé la large gamme d'effets toxiques sur l'homme et d'autres organismes vivants[56].*

*Les dangers de loin les plus insidieux du génie génétique sont inhérents au procédé lui-même : il accroît considérablement le champ et la probabilité d'un transfert horizontal de gènes et d'une recombinaison, qui sont les principaux modes de création de virus et de bactéries susceptibles de provoquer des épidémies. Certaines nouvelles techniques comme le brassage d'ADN (« DNA shuffling ») permettent aux généticiens de créer en quelques minutes, en laboratoire, des millions de virus recombinants qui n'ont jamais existé auparavant. Les virus et les bactéries pathogènes ainsi que leurs génomes sont la principale matière première du génie génétique, mais aussi des fabricants d'armes biologiques. Lors d'essais réalisés avec des volontaires, de l'ADN transgénique d'origine végétale s'est transmis à des bactéries présentes dans le sol ou dans le tube digestif de l'homme. Des gènes de résistance aux antibiotiques, utilisés comme marqueurs dans des plantes génétiquement modifiées, peuvent se transmettre à des bactéries pathogènes et rendre ainsi les infections très difficiles à traiter. On sait que l'ADN transgénique résiste à la digestion et peut passer dans le génome de cellules de mammifères où*

*et peut passer dans le génome de cellules de mammifères, ou il peut provoquer un cancer. Des études ont montré que les constructions transgéniques contenant le promoteur 35S du virus de la mosaïque du chou-fleur (CaMV), présent dans la plupart des cultures génétiquement modifiées, pourrait être particulièrement instable et propice au transfert horizontal de gènes et à la recombinaison, ce qui implique de nombreux dangers : mutations génétiques à la suite d'une insertion aléatoire, cancer, réactivation de virus dormants et génération de virus inédits.*

*L'histoire des OGM est marquée par de nombreux cas d'interprétation erronée et d'occultation de preuves scientifiques, notamment en ce qui concerne l'étude du transfert horizontal de gènes. Certains essais de première importance n'ont jamais été menés ; d'autres l'ont été dans de mauvaises conditions, les résultats étant ensuite déformés. Le suivi des essais a fait défaut dans bien des cas, notamment sur la question de savoir si le promoteur du CaMV est responsable des effets d'accélération de la croissance cellulaire observés sur de jeunes rats nourris avec des pommes de terre génétiquement modifiées.*

Ibid. : « Le glufosinate d'ammonium est toxique pour les systèmes neurologique, respiratoire, gastro-intestinal et hématologique. Il entraîne des malformations à la naissance chez les humains et les mammifères. Le glyphosate est la cause principale d'empoisonnements et de plaintes au Royaume-Uni et de nombreux dysfonctionnements ont été relevés dans de nombreuses parties du corps suite à une exposition à des doses normales. L'exposition au glyphosate double quasiment le risque d'avortement tardif et l'on constate chez les enfants nés de parents utilisateurs de glyphosate une altération importante de leur comportement nerveux. Le glyphosate entraîne le développement tardif du squelette du fœtus de rats de laboratoire. Le glyphosate inhibe la synthèse des stéroïdes et est génotoxique pour les mammifères, pour les poissons et pour les grenouilles. 50 % des vers de terre exposés à des doses de terrain sont morts et les survivants avaient de graves problèmes intestinaux. Un document récent montre que le Roundup entraîne une perturbation dans la division des cellules qui pourrait être une des causes des cancers chez l'homme. »